Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260417-202604006-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN

22140

DELIBERATION 2026-04-006

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 avril 2026

Date de convocation : le 10 avril 2026

Membres : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

*L'an **deux mil-vingt-six**, le vendredi dix-sept avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur LE CREURER Éric, Maire,*

Présents : M. LE CREURER Éric, M. FRAVAL Philippe, Mme Sophie PERROT, Mme HENRY Isabelle, M. DEON Yann, M. LE GRAVET Sébastien, Mme MUFRAGGI Francine, Mme LE GUERN Anne-Marie, Mme MOREL Anaïs, Mr FOMEL Joffray.

Absents non excusés :

Absents excusés : Mr GAUTHIER Sébastien

Pouvoir : Mr GAUTHIER donne procuration à Mr FOMEL Joffray

Secrétaire de séance : Mme PERROT Sophie

OBJET : Amortissements minibus et subvention budget régie transport

Monsieur le Maire propose de procéder aux amortissements des immobilisations des opérations d'investissement et des subventions d'équipement versées. Il rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à la renouveler. Ce procédé permet de faire apparaitre à l'actif du bilan la valeur des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'amortissement s'effectue dès la première année d'acquisition d'un bien, ce bien ayant été acquis en 2025, Monsieur Le Maire propose de continuer l'amortissement comme l'année précédente et comme indiqué dans les tableaux suivants.

Monsieur Le Maire indique qu'il convient d'amortir au prorata temporis et explique la traduction budgétaire et comptable des immobilisations et des subventions d'équipement versées, à savoir :

- Cas des immobilisations :

Budgétairement les amortissements se traduisent par une opération d'ordre, avec inscription d'une dépense en fonctionnement (compte 681) et une recette du même montant en investissement (compte 28).

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-212200414-20260417-202604006-DE

MAIRIE DE COATASCORN
TI KÊR KOADASKORN
22140

Compte	Compte amortissement	Montant total à amortir	Durée de l'amortissement
2182- Matériel de transport	28 182	6 100.00 €	5 ans
68 – Dotations aux amortissements	6811	6 100.00 €	5 ans

-Cas des subventions d'équipement reçues :

Si les biens amortis ont été acquis ou réalisés à l'aide d'une subvention, celles-ci doivent faire l'objet d'une reprise progressive en section de fonctionnement et disparaitre ainsi de bilan.

La reprise est constatée par l'inscription d'une recette au compte 777(en fonctionnement) et d'une dépense identique au compte 139 (en investissement). Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire.

Compte	Compte amortissement	Montant total à amortir	Durée de l'amortissement
77- Produits exceptionnels	777	4 856.48 €	5 ans
13- Subventions d'investissement	13 913	4 856.48 €	5 ans

Le Conseil Municipal décide de procéder aux amortissements des immobilisations des opérations d'investissement et de la subvention d'équipement reçue et autorise Monsieur le Maire à prendre la délibération afférente et à effectuer les écritures nécessaires au budget afin de procéder aux amortissements des opérations d'investissement précitées.

Fait et délibéré, A Coatascorn, le 17 avril 2026
Pour copie conforme, Le Maire

Le secrétaire de Séance,

5, rue de la Mairie 22140 COATASCORN - 5, straed an Ti-kêr 22140 KOADASKORN
✆ 02 96 47 00 55 - Fax : 02 96 47 08 99 - Mail : mairie.coatascorn@wanadoo.fr